

Séance ordinaire du 3 février 2016
Salle du Conseil, 500, rue Desjardins, Marieville

Présences à l'ouverture de la séance :

Mme Jocelyne G. Deswarte, mairesse de Saint-Mathias-sur-Richelieu, et MM. Guy Benjamin, maire de Saint-Césaire, Alain Brière, maire de Rougemont, Gilles Delorme, maire de Marieville, Jacques Ladouceur, préfet et maire de Richelieu, Michel Picotte, maire de Sainte-Angèle-de-Monnoir et Yvan Pinsonneault, maire d'Ange-Gardien.

Absent : Jacques Viens, maire de Saint-Paul-d'Abbotsford.

Sont également présents à l'ouverture de la séance : Mmes Anne-Marie Dion, adjointe au greffe et à la direction, et Susie Dubois, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Rouville.

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du préfet, M. Jacques Ladouceur.

Résolution 16-02-9917

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Le préfet, M. Jacques Ladouceur, procède à l'ouverture de la séance à 19 h 00 et invite les conseillers régionaux à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

Sur proposition de Mme Jocelyne G. Deswarte, appuyée par M. Guy Benjamin, il est **résolu** d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Procès-verbal de la séance du conseil du 13 janvier 2016, dépôt pour adoption
3. Période de questions no 1 réservée au public
5. Gestion des cours d'eau :
 - 5.1 Détermination d'un statut de cours d'eau, mandat externe pour expertise technique
6. Gestion des matières résiduelles :
 - 6.1 Programme de compensation aux municipalités pour la valorisation des matières résiduelles - 1^{er} versement 2016
7. Sécurité incendie
8. Promotion et développement économique :
 - 8.1 Campagne touristique 2016
 - 8.2 Calendrier des campagnes de promotion et publicités dans les journaux, approbation
 - 8.3 Nomination au Comité d'investissement commun
 - 8.4 Projet de formation en recherche de commandites, étude des soumissions
 - 8.5 Projet « Langues et multimédias » à l'école secondaire Paul-Germain-Ostiguy
9. Piste cyclable La Route des Champs :
 - 9.1 Production de plans et devis pour le remplacement du platelage du pont de la rivière Yamaska, étude des offres de service des firmes d'ingénierie
 - 9.2 Campagne de promotion cyclotourisme Tourisme Montérégie
10. Demandes d'appui :
 - 10.1 Projet de loi 83 et ses impacts sur l'octroi des contrats en transport, demande de la MRC d'Autray
 - 10.2 Obligations inscrites dans la LQE relativement aux consultations publiques des PGMR, demande de la MRC de la Haute-Côte-Nord
11. Demandes, invitations et offres diverses :
 - 11.1 Demande de participation pour la Gala Méritas 2016 de l'école secondaire Paul-Germain-Ostiguy
12. Gestion financière, administrative et corporative :
 - 12.1 Ratification et approbation des comptes et rapport sur les dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier

- 12.2 Mise à jour des serveurs informatiques de la MRC, soumission de Rive-Tech informatique
- 12.3 SOLution, étude des soumissions pour la finalisation de l'outil web
- 12.4 Modification au calendrier 2016 des séances ordinaires du conseil
- 12.5 Nomination au poste de directeur général adjoint
- 12.6 Nomination du responsable de l'accès à l'information
- 13. Période de questions no 2 réservée au public
- 14. Autre sujet d'intérêt pour la MRC de Rouville :
 - 14.1 Consultation sur le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2016-2019 de la Commission scolaire des Hautes-Rivières
- 15. Correspondances
- 16. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Résolution 16-02-9918

2. Procès-verbal de la séance du conseil du 13 janvier 2016, adoption

Sur proposition de M. Yvan Pinsonneault, appuyée par M. Gilles Delorme, il est **résolu** d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil de la MRC de Rouville tenue le 13 janvier 2016, tel qu'il a été rédigé par la secrétaire-trésorière, et de dispenser cette dernière d'en faire lecture étant donné qu'une copie de ce procès-verbal a été transmise à tous les membres du conseil avant ce jour.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

3. Période de questions no 1 réservée au public

Aucune question.

4. Aménagement du territoire

Aucun sujet.

5. Gestion des cours d'eau

5.1 Détermination d'un statut de cours d'eau, mandat externe pour expertise technique

Suite aux explications de M. Guy Benjamin, maire de St-Césaire, le conseil convient de reporter ce sujet à une séance ultérieure dans l'attente des démarches de la ville dans ce dossier.

6. Gestion des matières résiduelles

Résolution 16-02-9919

6.1 Programme de compensation aux municipalités pour la valorisation des matières résiduelles, 1^{er} versement 2016

Considérant que le conseil de la MRC de Rouville, par sa résolution 15-03-9612 du 4 mars 2015, a adopté un programme pour l'année 2015 visant à couvrir une part des investissements que les municipalités font localement au niveau de la valorisation de certaines matières résiduelles (RDD, TIC, matériaux secs, boues municipales, collecte des feuilles) et à les inciter à investir les sommes reçues dans la valorisation des matières résiduelles;

Considérant que la MRC de Rouville a prévu, dans son budget 2016, la redistribution aux municipalités de son territoire d'une somme de 150 000 \$ provenant de la compensation pour la récupération et la valorisation des matières résiduelles versée par RECYC-QUÉBEC à la MRC;

Considérant, à ces fins, qu'il y a lieu de poursuivre pour l'année 2016 le *Programme de compensation aux municipalités pour la valorisation des matières résiduelles*, selon les mêmes modalités que l'année précédente, et en fonction de la grille de répartition soumise lors de la présente séance;

En conséquence, il est proposé par Mme Jocelyne G. Deswarte, appuyé par M. Guy Benjamin et **résolu** d'autoriser la secrétaire-trésorière à verser aux municipalités les montants prévus au *Programme de compensation aux municipalités pour la valorisation des matières résiduelles* 2016 pour la récupération des RDD et TIC.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

7. Sécurité incendie

Aucun sujet.

8. Développement économique :

Résolution 16-02-9920

8.1 Campagne touristique 2016

Considérant que l'entente avec la porte-parole de la région en matière de promotion touristique, Mme Émilie C. Brochu, se termine au printemps 2016 et que la MRC de Rouville doit se doter d'une nouvelle image promotionnelle touristique;

Considérant qu'une rencontre avec les intervenants touristiques de la région a eu lieu le 17 décembre 2015 et que des concepts publicitaires ont été retenus pour approbation par le conseil des maires;

Considérant que le projet de nouvelle image promotionnelle a été soumis au conseil des maires lors de la réunion de travail du 27 janvier 2016 et que ces derniers s'en disent satisfaits;

Considérant que ce projet supplémentaire n'est pas prévu aux prévisions budgétaires 2016 de la MRC de Rouville et que la commissaire au tourisme de la MRC soumet un estimé des dépenses de 25 000 \$;

Considérant qu'il y a des disponibilités à même le montant accordé par le gouvernement du Québec dans le Fonds de développement des territoires pour l'exercice 2015-2016 et que l'agrotourisme a été identifié dans les priorités locales 2015-2016 de la MRC de Rouville;

En conséquence, il est proposé par M. Yvan Pinsonneault, appuyé par M. Gilles Delorme et **résolu** d'autoriser la commissaire au tourisme à redéfinir l'image promotionnelle touristique de la MRC, selon les idées présentées lors de la rencontre du 27 janvier 2016;

il est également **résolu** d'autoriser une dépense maximale de 25 000 \$ à même l'enveloppe du Fonds de développement des territoires versée à la MRC de Rouville par le gouvernement.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Résolution 16-02-9921

8.2 Calendrier des campagnes de promotion et publicités dans les journaux, approbation

Considérant que la MRC de Rouville prévoit faire diverses publicités mensuelles dans les journaux locaux en 2016, dont la Voix de l'Est et le Journal de Chambly;

Considérant que la responsable des communications de la MRC de Rouville a soumis les calendriers des publications 2016 et leurs frais, pour un total de 6 170,86 \$ avant taxes;

En conséquence, il est proposé par M. Yvan Pinsonneault, appuyé par Mme Jocelyne G. Deswarte et **résolu** d'autoriser une dépense maximale de 7 094,95 \$ pour la publication des publicités de la MRC pour 2016 dans la Voix de l'Est et le Journal de Chambly selon les calendriers soumis à la présente séance.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Résolution 16-02-9922

8.3 Nomination au Comité d'investissement commun

Considérant que le conseil de la MRC de Rouville, par sa résolution numéro 15-12-9862 du 9 décembre 2015, a adopté le *Règlement numéro 292-15 créant le comité d'investissement commun de la MRC de Rouville*;

Considérant qu'en vertu du règlement numéro 292-15, le comité d'investissement commun de la MRC de Rouville doit être formé de deux (2) membres du conseil de la MRC, de cinq (5) représentants des milieux suivants : Fonds de Solidarité FTQ, partenaires investisseurs locaux et milieu socio-économique local, d'un (1) membre substitut et de deux (2) membres non-votants, tous nommés par le conseil;

Considérant qu'il faut nommer un nouveau représentant du milieu socio-économique local en remplacement de M. Jacques Viens;

En conséquence, il est proposé par M. Gilles Delorme, appuyé par Mme Jocelyne G. Deswarte et **résolu** de nommer Mme Isabelle Gosselin au comité d'investissement commun de la MRC de Rouville comme représentante du milieu socio-économique local pour un mandat se terminant le quatrième mercredi de novembre 2017.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Résolution 16-02-9923

8.4 Projet de formation en recherche de commandites, étude des soumissions

Considérant qu'une aide financière de 1 600 \$, provenant de l'enveloppe budgétaire pour la mise en œuvre de la *Politique de soutien aux projets structurants*, a été accordée à la MRC de Rouville pour la réalisation du projet intitulé : « Formation en recherche de commandites », conformément à la résolution numéro 16-01-9896 du 13 janvier 2016;

Considérant que ce projet consiste à offrir une formation sur la recherche de commandites aux organisations à but non lucratif et aux municipalités du territoire de la MRC de Rouville;

Considérant que la firme *Le concierge Marketing* (9269 9990 Québec inc.) a fait une proposition de service au montant de 2 350 \$ avant taxe pour offrir la formation ;

En conséquence, il est proposé par M. Alain Brière, appuyé par M. Guy Benjamin et **résolu** d'accepter l'offre de service de la firme *Le concierge Marketing* (9269 9990 Québec inc.), datée du 28 janvier 2016, pour donner la formation dans le cadre du projet « Formation en recherche de commandites »;

il est également **résolu** d'autoriser une dépense de 2 701,91 \$ incluant les taxes pour le prix de ce contrat ainsi que la signature de celui-ci, pour et au nom de la MRC de Rouville, par la directrice générale.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Résolution 16-02-9924

8.5 Projet « Langues et multimédias » à l'école secondaire Paul-Germain-Ostiguy

Considérant que l'organisme Fondation Pro-Étude a soumis à la MRC de Rouville un projet structurant intitulé « Langues et Multimédias » ayant pour objet la création d'une nouvelle cohorte d'étudiants, à l'école secondaire Paul-Germain-Ostiguy, dans le profil langue et multimédias en 2016-2017;

Considérant, après étude du projet, que ce dernier répond aux *Priorités d'interventions pour l'année 2015-2016 de la MRC de Rouville* adoptées par la résolution 15-09-9768 du 2 septembre 2015 ;

En conséquence, il est proposé par M. Yvan Pinsonneault, appuyé par M. Guy Benjamin et **résolu** d'autoriser une dépense de 42 000 \$ à même l'enveloppe du Fonds de développement des territoires versée à la MRC de Rouville par le gouvernement pour le financement de ce projet.
Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

9. Piste cyclable La Route des Champs

Résolution 16-02-9925

9.1 Production de plans et devis pour le remplacement du platelage du pont de la rivière Yamaska, étude des offres de service des firmes d'ingénierie

Considérant que les planches formant le platelage du pont de la rivière Yamaska, utilisé pour la piste cyclable La Route des Champs, montrent des signes de détérioration;

Considérant qu'il a été prévu au budget 2016 un montant de 20 000 \$ pour des services professionnels relatifs à la réalisation de plans et devis de construction dans le cadre d'un projet de remplacement du platelage de ce pont;

Considérant, suite à une demande de propositions, que deux firmes ont soumis des offres et que la firme MPa Groupe Conseil a soumis l'offre conforme la plus intéressante au prix de 13 500 \$ avant taxes pour la réalisation des plans et devis en lien avec le projet;

En conséquence, il est proposé par M. Guy Benjamin, appuyé par M. Michel Picotte et **résolu** d'accepter l'offre de service de la firme MPa Groupe Conseil, au prix de 15 521,63 \$ incluant les taxes, pour la production de plans et devis de construction dans le cadre du projet de remplacement du platelage du pont de la rivière Yamaska à Saint-Césaire, d'autoriser une dépense suffisante pour le prix de ce contrat et d'autoriser le responsable du dossier à signer le contrat pour et au nom de la MRC de Rouville.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 5 du budget

Résolution 16-02-9926

9.2 Campagne de promotion cyclotourisme Tourisme Montérégie

Considérant que Tourisme Montérégie, dans le cadre de sa campagne de promotion du cyclotourisme en Montérégie 2016-2017, offre à la MRC de Rouville de participer, comme par les années passées, à cette campagne, laquelle prévoit notamment la production et la diffusion par Tourisme Montérégie d'une carte des pistes cyclables et circuits routiers cyclables sur support papier et accessible sur Internet;

Considérant que la diffusion de ces cartes représente un outil important pour la promotion de la piste cyclable La Route des Champs et est très appréciée par les usagers de la piste;

En conséquence, il est proposé par M. Guy Benjamin, appuyé par M. Gilles Delorme et **résolu** de participer à la Campagne cyclotourisme 2016-2017 de Tourisme Montérégie proposant la production et la diffusion d'une carte des pistes cyclables et circuits routiers cyclables et d'autoriser une dépense de 960,04 \$ incluant les taxes pour le coût de cette participation.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 5 du budget

10. Demandes d'appui :

Résolution 16-02-9927

10.1 Projet de loi 83 et ses impacts sur l'octroi des contrats en transport

Considérant que la résolution CM-2016-01-10 de la MRC d'Autray est à l'effet de demander une modification à l'article 36 du projet de loi 83, *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique*, afin de ne pas obliger les municipalités à procéder par appel d'offres pour l'octroi de contrats à des entreprises de taxi aux fins du service de transport adapté et de transport collectif;

Considérant que le conseil de la MRC de Rouville partage cette demande et les motifs à l'appui de celle-ci formulés par la MRC d'Autray;

En conséquence, il est proposé par Mme Jocelyne G. Deswarte, appuyé par M. Yvan Pinsonneault et **résolu** d'appuyer la MRC d'Autray dans sa demande au gouvernement du Québec de modifier l'article 36 du projet de loi 83, *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique*;

il est également **résolu** de transmettre cette résolution au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au ministre des Transports et à la Fédération québécoise des municipalités.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

10.2 Obligations inscrites dans la LQE relativement aux consultations publiques des PGMR

Après considération de la résolution numéro 2016-01-010 de la MRC de la Haute-Côte-Nord concernant les obligations inscrites dans la *Loi sur la qualité de l'environnement* relativement aux consultations publiques dans le cadre du processus d'adoption des PGMR, les membres du conseil conviennent de ne pas donner suite à cette résolution.

11. Demande, invitation ou offre diverse :

Résolution 16-02- 9928

11.1 Demande de participation pour le Gala Méritas 2016 de l'école secondaire Paul-Germain-Ostiguy

Sur proposition de M. Yvan Pinsonneault, appuyé par M. Alain Brière il est **résolu** d'accorder un montant de 100 \$ à chacune des écoles secondaires Paul-Germain-Ostiguy et Mgr-Euclide-Théberge pour leur Gala Méritas 2016 et d'autoriser, à ces fins, une dépense de 200 \$.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

12. Gestion financière, administrative et corporative :

Résolution 16-02-9929

12.1 Ratification et approbation des comptes et rapport sur les dépenses autorisées par la secrétaire-trésorière

Sur proposition de M. Yvan Pinsonneault, appuyée par Mme Jocelyne G. Deswarte, il est **résolu** que les comptes ainsi que les dépenses autorisées par la secrétaire-trésorière soumis pour approbation à la présente séance, lesquels comptes et dépenses totalisent respectivement 291 361,50 \$ et 2 843,34, soient ratifiés et approuvés et que la secrétaire-trésorière soit autorisée à payer ces comptes.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Parties 1, 2, 3, 4 et 5 du budget

Résolution 16-02-9930

12.2 Mise à jour des serveurs informatiques de la MRC, soumission de Rive-Tech informatique

Considérant que les serveurs informatiques de la MRC et anciennement du CLD doivent être mis en commun pour faciliter le partage des informations entre les employés de la MRC;

Considérant, suite à une demande de proposition, que la firme Rive-Tech informatique a fourni une offre au prix de 4 604 \$ avant taxes pour la réalisation de cette mise à jour;

En conséquence, il est proposé par Mme Jocelyne G. Deswarte, appuyé par M. Alain Brière et **résolu** d'accepter l'offre de service de la firme Rive-Tech informatique, au prix de 5 293,44 \$ incluant les taxes, pour la mise à jour et d'autoriser une dépense suffisante pour le prix de ce contrat.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Résolution 16-02-9931

12.3 SOLution, étude des soumissions pour la finalisation de l'outil web

Considérant que le site internet de « SOLution », lancé au mois de novembre 2015, destiné aux riverains des cours d'eau de la MRC n'est pas compatible avec la plate-forme web présentement utilisée par le site de la MRC;

Considérant, suite à une demande de propositions, que deux firmes ont soumis des offres et que la firme Rodéo interactive a soumis l'offre la plus intéressante au prix de 2 200 \$ avant taxes pour la réalisation du transfert du site internet de « SOLution »;

En conséquence, il est proposé par M. Yvan Pinsonneault, appuyé par M. Guy Benjamin et **résolu** d'accepter l'offre de service de la firme Rodéo interactive, au prix de 2 529,45 \$ incluant les taxes, et d'autoriser une dépense suffisante pour le prix de ce contrat.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Résolution 16-02-9932

12.4 Modification au calendrier 2016 des séances ordinaires du conseil

Considérant que la résolution numéro 15-12-9882 du 9 décembre 2015 établit les séances ordinaires du conseil de la MRC pour l'année 2016;

Considérant que le conseil désire modifier ce calendrier pour la tenue d'une seule séance durant le mois de juin 2016 au lieu des deux (2) séances préalablement prévues;

Considérant que le 3^e alinéa de l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil d'une MRC peut décider qu'une séance ordinaire peut débiter au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier et que ce même article précise que les séances ordinaires du conseil d'une MRC peuvent être tenues une fois aux deux (2) mois;

En conséquence, il est proposé par M. Gilles Delorme, appuyé par M. Yvan Pinsonneault et **résolu** de modifier le calendrier des séances ordinaires de la MRC en y retranchant les dates du 1 juin 2016 à 19h00 et du 29 juin 2016 à 19 h 00 pour les remplacer par la date du 15 juin 2016 à 19 h 00;

il est également **résolu** d'autoriser la publication, conformément au *Code municipal du Québec*, d'un avis public informant la population du changement au calendrier 2016 des séances ordinaires du conseil ainsi qu'une dépense suffisante pour les frais de publication de cet avis dans les journaux régionaux.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Résolution 16-02-9933

12.5 Nomination au poste de directeur général adjoint

Considérant que le conseil de la MRC de Rouville, par sa résolution numéro 15-10-9783 du 7 octobre 2015, a décidé de rapatrier les services en développement local et régional à même son organisation à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Considérant que l'ajout de ce service entraîne une réorganisation administrative et la création d'un poste de directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint à plein temps est justifiée;

Considérant que le poste de directeur général adjoint était jusqu'à présent occupé par le coordonnateur à l'aménagement de la MRC, M. Francis Provencher;

Considérant que la MRC dispose du personnel à l'interne pour combler ce poste et que le conseil désire nommer Mme Anne-Marie Dion au poste de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, cette dernière ayant démontré qu'elle répond aux exigences et compétences recherchées pour le poste depuis le 1^{er} janvier 2016;

En conséquence, il est proposé par Mme Jocelyne G. Deswarte, appuyé par M. Gilles Delorme et **résolu** de nommer Mme Anne-Marie Dion pour occuper le poste de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à la MRC de Rouville et d'autoriser le préfet, M. Jacques Ladouceur, à signer un contrat à durée déterminée avec cette dernière, rétroactivement au 1^{er} janvier 2016;

il est également **résolu** de confirmer M. Francis Provencher dans le poste de Coordonnateur à l'aménagement.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Résolution 16-02-9934

12.6 Désignation du responsable de l'accès à l'information

Considérant que le conseil de la MRC de Rouville désire désigner une nouvelle personne responsable de l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, tel que permis à l'article 8 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*;

En conséquence, il est proposé par M. Yvan Pinsonneault, appuyé par M. Alain Brière et **résolu** de désigner Mme Anne-Marie Dion comme responsable de l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels et d'autoriser le préfet, M. Jacques Ladouceur, à signer les formulaires de désignation nécessaires.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

13. Période de questions no 2 réservée au public

Un citoyen demande diverses précisions sur les points 5.1, 6.1, 8.5, 9.1, 10.1 et 12.2 de l'ordre du jour de la présente séance. Le préfet, M. Jacques Ladouceur, lui apporte les précisions nécessaires.

14. Autre sujet d'intérêt pour la MRC de Rouville

Résolution 16-02-9935

14.1 Consultation sur le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2016-2019 de la Commission scolaire des Hautes-Rivières

Considérant que la Commission scolaire des Hautes-Rivières, dans sa correspondance du 21 janvier 2016, soumet à la MRC de Rouville son « Plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019 », conformément à l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant, après examen de ce plan, qu'il apparaît que les différents immeubles de la Commission scolaire des Hautes-Rivières desservant les municipalités du territoire de la MRC de Rouville conservent leur vocation actuelle jusqu'en 2019;

En conséquence, il est proposé par M. Yvan Pinsonneault, appuyé par M. Guy Benjamin et **résolu** que le conseil de la MRC de Rouville émette un avis favorable à l'égard du « Plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019 » de la Commission scolaire des Hautes-Rivières.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

15. Correspondances

Les correspondances énumérées dans la liste transmise aux maires aux fins de la présente séance ne font l'objet d'aucune délibération.

Résolution 16-02-9936

16. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Jocelyne G. Deswarte, appuyé par M. Yvan Pinsonneault et **résolu** de lever la séance à 19 h 40.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

le préfet

la secrétaire-trésorière

Certificat de crédits

Je soussignée, Susie Dubois, secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles au budget 2016 pour les dépenses décrites dans les résolutions numéros 16-02-9919, 16-02-9920, 16-02-9921, 16-02-9923, 16-02-9924, 16-02-9925, 16-02-9926, 16-02-9928, 16-02-9929, 16-02-9930, 16-02-9931 et 16-02-9932 de la présente séance du conseil de la MRC de Rouville.

la secrétaire-trésorière